

CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES
NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART
SESSION 2013

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Pour rappel, le concours externe de recrutement des professeurs des écoles nationales supérieures d'art se déroule lorsque les postes déclarés vacants au sein des établissements n'ont pas été pourvus préalablement par la voie interne.

Sur la période 2012/2013, 14 postes n'ont pas été pourvus par la voie interne. Ils concernent 9 des 13 profils réglementairement définis par arrêté ministériel :

- 3 postes en peinture-dessin-arts graphiques pour les écoles de Bourges, Cergy et Nice;
- 1 poste en cinéma-vidéo pour l'école de Nice;
- 1 poste en histoire des arts pour l'école de Nice;
- 2 postes en design d'objet pour les écoles de Dijon et Limoges;
- 3 postes en sciences humaines pour les écoles de Cergy (2) et Limoges (1);
- 1 poste en espaces sonores, musicaux et chorégraphiques pour l'école de Cergy;
- 1 poste en sculpture-installation pour l'école de Dijon;
- 1 poste en infographie-création multimédia pour l'école de Dijon;
- 1 poste en design d'espace pour l'école de Dijon.

Pour rappel, un jury spécifique est composé pour chaque discipline, le président du jury assumant la présidence de l'ensemble des jurys.

Le président du jury et les membres des jurys par discipline sont nommés par arrêté ministériel (*arrêté du 15 avril 2013*).

Le jury est composé :

- du délégué aux arts plastiques ou de son représentant, président ;

et pour chaque discipline ouverte au concours :

- des directeurs des écoles nationales supérieures d'art pour lesquelles au moins un poste est ouvert ;
- de deux enseignants de la discipline concernée ;
- d'un enseignant d'une autre discipline ;
- d'une ou plusieurs personnalité(s) qualifiée(s) dans la discipline concernée.

Pour l'ensemble du fonctionnement du concours, on se reportera à l'arrêté du 7 janvier 2003-texte 48 du JORF du 18 janvier 2003.

Le déroulement du concours de recrutement des professeurs des écoles nationales supérieures d'art comporte deux phases : l'admissibilité et l'admission. Chaque phase et ses composantes donnent lieu à une notation sur 20 avec un coefficient propre.

L'admissibilité est une seule épreuve qui se déroule de façon centralisée au sein des locaux du ministère de la culture et de la communication (MCC): après un examen administratif de recevabilité des candidatures. L'admissibilité consiste en un examen des dossiers artistiques/théoriques et pédagogiques par le jury qui sélectionne, lorsque c'est possible, un certain nombre de candidats pour les épreuves d'admission.

La notation de cette première épreuve est de coefficient 2.

On doit ici préciser qu'une commission de pratique artistique, centralisée également au sein du ministère de la culture et de la communication et différente du jury de recrutement, s'est préalablement réunie pour statuer sur la recevabilité des dossiers de candidats ne remplissant pas les conditions requises de diplômes (bac+5 ou équivalent).

L'admission comporte trois épreuves :

- langue vivante, coefficient 1 : cette épreuve orale de 20 minutes consiste en une conversation à partir d'un texte (préparation de 20 minutes sans dictionnaire) et se déroule avec un jury spécifique indépendant du jury du concours, de façon centralisée ;
- pédagogique, coefficient 2 : épreuve de 20 minutes qui consiste en une mise en situation réelle des candidats avec des étudiants et leurs travaux, décentralisée sur sites ;
- entretien avec le jury, coefficient 3 : épreuve de 30 minutes qui consiste en un échange du jury avec les candidats, principalement sur leur projet pédagogique en relation avec le profil pour lequel ils concourent au sein de l'école qui recrute et leurs motivations, décentralisée sur sites.

La composition des jurys pour la session 2013

Un jury de 6 membres est composé pour chaque discipline, quel que soit le nombre de postes à pourvoir. Chaque jury par discipline suit la totalité des épreuves.

9 jurys ont été composés pour 14 postes.

Outre le président et le directeur de l'école concernée, les jurys ont comporté 25 artistes ou théoriciens, professeurs des écoles nationales ou territoriales supérieures d'art, 1 artiste Maître Assistant d'une école nationale supérieure d'architecture, 1 artiste Maître de Conférence d'une université, 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique d'une école supérieure d'art, 1 artiste libéral, 1 scénographe indépendant, 4 inspecteurs de la création artistique (DGCA) distribués sur plusieurs profils en tant que personnalités qualifiées dans la discipline concernée.

Sur le plan de la parité, en comptant les directeurs/trices pour les 14 postes, on arrive à un total de 17 femmes sur 84 membres.

1 seul jury a comporté une parité homme/femme parfaite, aucun jury n'a été majoritairement féminin.

LA COMMISSION DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Composée de 6 membres (1 directeur d'école nationale supérieure d'art, 1 inspecteur de la création artistique-président, 2 professeurs des écoles nationales supérieures d'art, 1 conservateur en chef du patrimoine, 1 artiste plasticien), la commission de pratique artistique s'est réunie le 12 avril 2013 pour examiner la recevabilité de 53 dossiers de candidatures ne remplissant pas les conditions relatives aux diplômes requis pour concourir.

Les 14 profils étaient concernés. Certains dossiers étaient présentés sur plusieurs profils.

Sur l'ensemble des profils, 35 dossiers ont reçu un avis favorable, 18 un avis défavorable.

Sur les 35 dossiers ayant reçu un avis favorable, 7 ont été sélectionnés pour l'admission au cours de l'admissibilité.

2 des 7 candidats admis à l'admission ont brillamment passé les épreuves et ont été recrutés comme professeurs des écoles nationales supérieures d'art.

L'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée du 22 avril au 15 mai 2013 au sein du MCC à Paris. 501 dossiers ont été examinés, toutes disciplines confondues, dont 226 femmes et 52 étrangers. L'âge moyen des candidatures présentées est de 41 ans, la plus jeune étant de 23 ans et la plus âgée étant de 60 ans.

Le jury a pu sélectionner de 4 à 7 candidats selon les profils.

Malgré un très fort différentiel (de 7 à 65 dossiers présentés selon les disciplines), le jury n'a pas déclaré l'un des profils « infructueux ».

- Profil 1 - Histoire des arts - Nice : 46 dossiers examinés, 6 candidats retenus.
- Profil 2 - Sciences Humaines - Cergy : 34 dossiers examinés, 7 candidats retenus.
- Profil 3 - Sciences Humaines - Cergy : 49 dossiers examinés, 6 candidats retenus.
- Profil 4 - Sciences Humaines - Limoges : 7 dossiers examinés, 4 candidats retenus.
- Profil 5 - Peinture Dessin Arts Graphiques - Cergy : 65 dossiers examinés, 6 candidats retenus.
- Profil 6 - Peinture Dessin Arts Graphiques - Bourges : 65 dossiers examinés, 5 candidats retenus.
- Profil 7 - Peinture Dessin Arts Graphiques - Nice : 61 dossiers examinés, 6 candidats retenus.
- Profil 8 - Sculpture Installation - Dijon : 54 dossiers examinés, 5 candidats retenus.
- Profil 9 - Cinéma Vidéo - Nice : 42 dossiers examinés, 5 candidats retenus.
- Profil 10 - Infographie Création Multimédia - Dijon : 21 dossiers examinés, 5 candidats retenus.
- Profil 11 - Espaces sonores musicaux chorégraphiques - Cergy : 19 dossiers examinés, 6 candidats retenus.
- Profil 12 - Design d'espace scénographie - Dijon : 20 dossiers examinés, 5 candidats retenus.
- Profil 13 - Design d'objet - Dijon : 11 dossiers examinés, 4 candidats retenus.
- Profil 14 - Design d'objet - Limoges : 7 dossiers examinés, 4 candidats retenus.

Sur l'ensemble des profils, 74 candidats ont été retenus pour les épreuves d'admission.

L'ADMISSION

Sont admis aux épreuves d'admission les candidats dont les dossiers ont été sélectionnés par le jury au cours de l'épreuve d'admissibilité.

Épreuve de langue, coefficient 1 : du 27 au 31 mai, centralisée.

Cette épreuve, à laquelle ne participe pas l'ensemble du jury, n'appelle pas de commentaire particulier sur son déroulement.

On peut cependant noter que 4 candidats sélectionnés pour l'admission ne se sont pas présentés à l'épreuve de langue.

Ces candidats ne se sont pas non plus présentés aux deux autres épreuves d'admission.

Concernant la notation, le jury a constaté, à son grand étonnement, un niveau très moyen des candidats se présentant sur les profils relevant du Design.

Les épreuves pédagogiques et d'entretien avec le jury se déroulent sur sites le même jour, au sein de chaque école qui recrute.

Elles peuvent se dérouler l'une à la suite de l'autre au cours de la journée ou bien en deux temps distincts (en général l'épreuve pédagogique le matin et l'entretien avec le jury l'après-midi).

Le président du jury décide, en accord avec le directeur de l'école de la formule adoptée (en général en fonction du nombre de candidats).

Épreuve pédagogique, coefficient 2 : du 3 au 26 juin.

Cette épreuve de mise en conditions réelles avec les étudiants et leurs travaux reste très difficile pour les candidats qui doivent faire preuve, dans un temps très contraint (20 min), de qualités pédagogiques indéniables.

Le jury observe, sans intervenir, la prestation chronométrée des candidats.

La notation de l'épreuve, de coefficient 2, s'effectue selon les modalités définies auparavant au sein du jury, dans l'ensemble des cas, en fin de journée.

Sur 74 candidats retenus pour l'admission, 5 ne se sont pas présentés (4 absents à l'épreuve de langue + 1 présenté sur 2 profils, recruté sur l'1 auparavant, absent sur l'autre), 8 se sont montrés très en-dessous des attendus de l'épreuve, 26 ont été très moyens ou moyens, 23 ont été presque bons ou très bons et 12 se sont montrés excellents.

Épreuve d'entretien avec le jury, coefficient 3 : du 3 au 26 juin.

Cette épreuve, qui se déroule également dans un temps contraint (30 min), permet au candidat de faire état principalement de la façon dont il compte enseigner au sein de l'école, en pleine connaissance du projet de l'établissement, de l'équipe pédagogique, de l'organisation des cursus et de la recherche, ainsi que de ses motivations à l'endroit de cette école précisément.

Pour pouvoir se faire une idée juste, le jury pose des questions destinées à obtenir des précisions.

Sur 74 candidats retenus pour l'admission, 5 ne se sont pas présentés (cf. ci-dessus), 6 se sont montrés très en-dessous des attendus de l'épreuve, 23 ont été très moyens ou moyens, 26 ont été presque bons ou très bons et 14 se sont montrés excellents.

Les résultats.

À l'issue de la session 2013 du concours externe de recrutement des professeurs des écoles nationales supérieures d'art, les 14 postes déclarés vacants ont été pourvus.

Les candidats retenus se composent de 7 femmes et de 7 hommes, d'une moyenne d'âge de 42 ans, entre 31 ans pour le plus jeune et 60 ans pour le plus âgé.

Sur les 14 postes à pourvoir, 2 l'ont été par deux candidates de nationalité allemande, seules candidatures étrangères retenues.

CONCLUSION.

La session 2013 du concours n'appelle pas de commentaire extraordinaire.

Les épreuves d'admissibilité comme d'admission se sont déroulées sereinement dans les meilleures conditions possibles.

On remercie ici vivement le pôle recrutement et parcours professionnels du MCC pour la réussite de la très complexe organisation du concours, qui demande une réelle attention pendant plusieurs semaines et, qui doit notamment faire face à de nombreux imprévus à gérer le plus rapidement possible pour le bon déroulement de l'ensemble des épreuves, notamment sur le plan logistique.

Les jurys ont été très professionnels, conscients des enjeux réels que représente le recrutement de fonctionnaires d'État au sein des écoles nationales supérieures d'art, de l'implication des candidats et bien sûr de leurs qualités artistiques et théoriques.

Les débats ont toujours été passionnants et engagés, les jurys ont su privilégier dans tous les cas, les qualités de haut niveau des candidats.

On ne peut que remercier ici l'ensemble des membres des jurys qui ont permis le recrutement d'artistes et de théoriciens hors pair dans la plupart des cas.

On remercie également l'excellence de la préparation des épreuves d'admission sur sites par les écoles, leurs équipes et leurs directeurs, ainsi que leur engagement fondamental vis-à-vis du concours, leur accueil exceptionnel d'efficacité et de courtoisie.

On attribuera un *satisfecit* particulier à l'ensemble des étudiants qui se sont prêtés à l'exercice hors de leur scolarité et qui se sont, à chaque fois et quelle que soit l'école, montrés d'une perspicacité exceptionnelle, et ont fait preuve d'un accueil remarquable à l'endroit des candidats comme des jurys.

Sur la qualité des candidatures, il apparaît qu'il y a moins de dossiers de bon ou de très bon niveau compatibles avec les profils de postes que certaines années passées. Les dossiers retenus en admissibilité présentent de très grandes différences de niveaux artistiques/théoriques et pédagogiques.

Au niveau de l'admission, ce constat se confirme par le faible taux de candidatures retenues sur listes complémentaires (seulement 4 pour 14 postes).

Par contre, plusieurs candidats se sont révélés de niveau très exceptionnel.

En ce qui concerne l'attractivité des écoles, il apparaît clairement un différentiel de candidatures de 7 dossiers retenus pour certaines et 65 pour d'autres, tous profils confondus.

Si cet élément comptable ne préjuge en rien de la qualité des écoles, il faut bien admettre que les recrutements deviennent plus difficiles pour certaines que pour d'autres.

En ce qui concerne la parité homme/femme, (Lois du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, et du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes), la situation semble évoluer de façon positive.

Cependant on l'a vu, seul 1 jury sur 9 a été d'une parité exemplaire, aucun n'a été majoritairement féminin.

Au niveau de l'admissibilité, les dossiers de 27 femmes ont été retenus sur un total de 74.

À l'admission, 7 femmes et 7 hommes ont été recrutées sur 14 postes.

Dans ce rapport équitable, on constate que le ratio homme/femme est par ailleurs très largement favorable aux femmes quant au succès de leurs prestations.

À l'international en effet, il y a eu peu de candidatures (10%).

À ce sujet, la question de la rémunération a été posée aux deux candidates de nationalité allemande retenues qui ont assuré au jury qu'il n'y avait pas de différence tangible d'un pays à l'autre.

Sur la préparation des candidats au concours, il reste vraiment trop d'exemples qui montrent que le concours n'est peut-être pas encore suffisamment compris. Le nombre des candidats, y compris aux épreuves d'admission, qui ne savent pas vraiment ce qu'est une école nationale supérieure d'art reste important. Malheureusement, cette situation fausse un peu trop la sélection puisque ces candidats n'apparaissent pas, finalement, susceptibles d'être sélectionnés.

Ainsi, on aurait tout intérêt à suggérer plus directement aux candidats de se renseigner plus avant auprès des écoles sur leurs projets d'établissements et sur la réalité de leurs cursus, qui ne sont pas identiques d'une école à l'autre.

Sur la communication relative à la vacance des postes à pourvoir, la situation reste perfectible.

La phase interne du concours ne fonctionne encore que très peu, la mobilité des professeurs au sein du réseau des écoles, y compris entre la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique d'État, s'en trouve assez limitée.

En ce qui concerne la phase externe du concours, 35 candidatures reçues en moyenne pour 14 postes apparaît un nombre assez faible, les candidatures étrangères étant par ailleurs marginales.

Une réflexion de fond sur cet aspect du concours serait bienvenue.

Il ressort de cette session 2013 du concours, et malgré les quelques faiblesses évoquées, un très grand sérieux de l'ensemble des candidats, des jurys, des écoles, quant aux enjeux déterminants dans la période actuelle de l'évolution des écoles supérieures d'art.

L'épreuve pédagogique, complexe, se révèle, dès lors qu'elle est articulée à l'entretien avec le jury, toujours essentielle.

Les épreuves d'admission sur sites permettent par ailleurs de lier efficacement au réel du « terrain » les prestations des candidats.

L'autonomie des établissements, requise par l'enseignement supérieur, trouve ici une application concrète, dans le recrutement de professeurs en phase avec le projet d'établissement, avec une équipe pédagogique pré-existante, avec une exigence de développement à long terme.

Le président du jury

Jérôme DUPIN
Inspecteur arts plastiques